

École élémentaire L’Odyssée

30, rue Brighton

Guelph (Ontario) N1E 3S9

Téléphone : 519-837-4420 Télécopieur : 519-837-4422

*Directrice : Annette Johnson*

***\*Dernière révision le 2 novembre 2021.***



# Mise en contexte

***Province :***

Le *Conseil scolaire Viamonde* applique les attentes du Ministère de l’Éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l’école, bénévoles et personnes qui visitent l’école.

Ce code doit être observé en tout temps et en tout lieu lors d’activités scolaires ou parascolaires, à bord de l’autobus ou même lors d’activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l’école.

Afin de créer un climat propice à l’apprentissage, le conseil scolaire Viamonde assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l’infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

***Conseil :***

Le Conseil mise sur des valeurs humanistes d’effort, de générosité, d’inclusion et ouverture sur le monde et sa diversité culturelle. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

***École :***

L’école reflète les valeurs et les principes directeurs du Conseil dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d’assurer le meilleur environnement d’apprentissage pour tous les élèves. Ceci n’est réalisable, au sein de notre école, qu’avec une collaboration et un solide partenariat entre l’école, le foyer et la communauté.

***Partenaires communautaires :***

L’école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l’école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

# Droits et responsabilités

*Droits*

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits

* à un milieu qui favorise l’apprentissage et la réussite de chaque élève ;
* au respect de la langue française et de la francophonie ;
* au respect de soi et des autres ;
* au respect des biens et des lieux ;
* au respect de l’environnement.

## Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

* contribuer à la réussite de chaque élève ;
* promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
* faire de son école un lieu de respect et d’acceptation mutuels ;
* acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
* être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
* soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
* faire preuve d’engagement ;
* maintenir une communication ouverte ;
* observer les règles de propreté et d'hygiène;
* respecter en tout temps les mesures de préventions recommandées qui favorisent la santé et le bien-être de tous.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **L’élève** | **Les parents** | **Les membres du personnel** | **La direction d’école** |
| doit également | doivent également | doivent également | doit également |
| * Arriver à l’école à temps, préparé et prêt à apprendre * Être respectueux envers lui-même, autrui et les personnes en situation d’autorité * S’abstenir d’apporter à l’école tout objet posant des risques pour sa sécurité et celle d’autrui * Suivre les règles établies et assumer la responsabilité de ses propres actes | Suivre activement le travail et les progrès de leur enfant   * Communiquer régulièrement avec l’école * Aider leur enfant à être vêtu convenablement et préparé pour l’école * Veiller à l’assiduité et à la ponctualité de leur enfant * Avertir rapidement l’école de l’absence ou du retard de leur enfant * Se familiariser avec le Code de conduite de l’école * Encourager et aider leur enfant à suivre les règles de comportement * Aider le personnel de l’école à régler les problèmes de discipline que peut avoir leur enfant | * Aider les élèves à réaliser leur plein potentiel et à accroître leur estime de soi * Habiliter les élèves à être des leaders positifs en classe, à l’école et dans la communauté * Appliquer à tous les élèves des normes justes et équitables en matière de comportement * Faire preuve de respect les uns envers les autres et envers les élèves, les parents, les bénévoles et les autres membres de la communauté scolaire * Préparer les élèves à assumer pleinement leurs responsabilités civiques * Se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle | * Faire preuve de soins et d’attention à l’égard de la communauté scolaire et s’engager à favoriser la réussite et le bien-être des élèves dans un milieu d’apprentissage sécuritaire, inclusif et accueillant * Rendre toutes les personnes relevant d’eux responsables de leur comportement et de leurs actes * Habiliter les élèves à devenir des leaders positifs dans leur école et dans la communauté * Communiquer régulièrement et de façon significative avec les membres de la communauté scolaire |

***Code de conduite***

*Cette liste ne se veut pas exhaustive*

|  |  |
| --- | --- |
| **Normes de comportement** | **Attentes des élèves** |
| ***Respect, civilité et civisme*** | |
| *Traiter les gens avec civilité, dignité et respect* | |
| Respect des différences chez les gens et respect de leurs idées et de leurs opinions |  Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d’origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi. |
| Traiter les gens avec dignité et respect en tout temps, surtout en cas de désaccord | * Je demande de l’aide d’un membre du personnel scolaire, le cas échéant, pour résoudre pacifiquement un conflit * Je prends des mesures appropriées pour aider les personnes dans le besoin * Je respecte tous les membres de la communauté scolaire, en particulier les personnes en situation d’autorité * Je respecte le besoin d’autrui de travailler dans le climat propice à l’apprentissage et à l’enseignement |
| Langage et politesse |  J’utilise un langage verbal et non verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes. |
| Assiduité et ponctualité | * J’arrive à l’heure à l’école et à tous mes cours. * Je demeure à l’école et en classe pour tout le temps d’enseignement prévu. * Toutes mes absences et tous mes retards doivent être justifiés par mes parents. |
| Honnêteté et intégrité | * J’assume la responsabilité et les conséquences de mes actions. * Je ne fais pas de plagiat. * Je respecte les droits d’auteurs. |
| *Respecter les biens et les lieux* | |
| Soin des biens de soi, d’autrui et de l’école | * Je prends soin de mes biens et de ceux des autres. * Je garde tout le matériel scolaire, l’équipement et les lieux de l’école en bon état. * Je m’engage à ne pas commettre de vol. |
| Soin des lieux | * Je m’engage à faire ma part pour garder l’école propre à l’intérieur et à l’extérieur. * Je m’abstiens de commettre du vandalisme. |
| ***Intimidation*** | |
| Verbale |  Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n’encourage personne d’autre à le faire. |
| Physique |  Je m’engage à ne pas poser des gestes d’intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d’effets personnels et je n’encourage personne d’autre à le faire. |
| Sociale | * Je m’engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d’intimidation qui auraient pour effet d’exclure des personnes d’un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n’encourage pas d’autres à le faire |
| Électronique | * Je m’engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p.ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l’intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou toute autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l’intimidation et je n’encourage pas d’autres à le faire |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Normes de comportement** |  | | **Attentes des élèves** |
|  |  | |  |
| *Sécurité physique* | | |  |
| Agression physique ou sexuelle |  | | Je fais preuve d’un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. |
|  |  | | Je m’engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence. |
|  |  | | Je m’engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés. |
|  |  | | Je m’engage à gérer les conflits de manière pacifique. |
| Alcool, drogues et médicaments |  | | Je m’engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d’autres de l’alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites. |
|  |  | | Je m’engage à ne pas être sous l’influence de l’alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites. |
| Armes |  | | Je m’engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d’autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. |
|  |  | | Je m’engage à ne pas menacer ou de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet. |
|  |  | |  |
|  |  | |  |
| Santé | | | |
| Stratégies de protection | | * Je m’engage à respecter les mesures de protection mis sur pied par l’école pour assurer ma sécurité et celles des autres * Je m’engage à contribuer à protéger ma santé et celles des autres. | |
|  | | | |

# Stratégies

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l’école aura recours à des stratégies visant à appuyer l’élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes, et ce en conformité avec la politique 3,32 du Conseil scolaire Viamonde – *Stratégie pour la sécurité dans les écoles.*

**Voici une liste non exhaustive d’interventions desquelles il serait possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|                            | Rappel à l’élève L’enseignante ou l’enseignant rencontre  l’élève  Fiche de réflexion  Conseil de coopération  Perte de privilèges  Confisquer un objet Réparation des gestes posés  Appel aux parents, tuteur, tutrice  Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l’enseignante ou l’enseignant  Retrait temporaire de la classe  Retrait du transport scolaire  Retrait d’une activité scolaire ou parascolaire La direction d’école rencontre l’élève Travail communautaire |                    | Médiation  Retenue  Implication du conseiller en assiduité  Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire Remboursement de matériel endommagé ou volé  Contrat avec la direction d’école ou le personnel  enseignant  Rencontre des parents avec  la direction d’école Suspension de l’école variant entre un et 20 jours  Renvoi de l’école  Renvoi du Conseil |

# CODE DE VIE

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l’école, le code de vie s’avère précieux et indispensable. Voici donc les routines et attentes propres à notre milieu scolaire.

|  |  |
| --- | --- |
| **Élément** | **Précisions** |
| Absence des élèves | Les parents sont responsables de communiquer à l’école **avant 9h le matin** toute absence de leur enfant pour des fins de sécurité. Un message sur la boite vocale de l’école ou un courriel à l’adresse assiduite-odys@csviamonde.ca peut être laissé en tout temps lorsqu’il n’y a personne au bureau. Pour les absences prévues, il est aussi possible d’envoyer une note écrite au bureau. **Pour toute absence, le parent doit indiquer également la raison de l’absence** (maladie, voyage, rendez-vous, autres…). |
| Activités périscolaires et parascolaires | * Le parent doit se rendre au site [www.school-day.com](http://www.school-day.com/) pour donner la permission et payer pour les voyages éducatifs * Le code de vie est en vigueur durant toutes sorties éducatives. Tous les élèves qui y participent doivent le respecter. |
| Affichage dans l’école |  La direction d’école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l’école |
| Allergies sévères | * **Lors de la période du repas ou d’une collation à l’école, l’élève n’apporte pas d’aliments contenant des arachides ou des noix pour respecter les allergies sérieuses présentes dans l’école.** * **Les enseignantes titulaires avertiront les parents de présence d’autres allergies dans la classe.** |
| Appareils cellulaires et articles électroniques | * L’utilisation des appareils cellulaires et des articles électroniques (tablette, ordinateur personnel) est permise en salle de classe **pour des fins pédagogiques** (terminer un travail, accomplir une tâche, faire ses devoirs, etc.)   seulement pour les élèves qui ont signé la charte d’utilisation AVAN et ce avec le consentement de ses parents et de l’enseignante titulaire.   * L’école n’est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des objets personnels des élèves. |
| Appels téléphoniques | * Si l’élève a besoin de communiquer avec ses parents, il demande la permission au bureau. * **Les appels téléphoniques se font à partir du téléphone situé au bureau de l’école et non à partir de son cellulaire personnel**. |
| Centre de ressources / Bibliothèque | * L’élève doit retourner tout matériel emprunté à temps et en bon état. * Tout matériel endommagé ou perdu doit être remboursé.   L’élève doit suivre les règlements de la bibliothèque tels que présentés par le bibliotechnicien. |
|  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Circulation dans l’école | * Lors de ses déplacements dans l’école, incluant les entrées et les sorties, l’élève circule en marchant lentement. * L’élève porte ses souliers d’intérieur et les attache. Pour la période d’éducation physique, il est essentiel que les souliers d’intérieur alors portés soient des espadrilles de sport à semelles non marquantes. * L’élève doit en tout temps être sous la surveillance d’un adulte. * L’élève demande toujours la permission pour sortir de la classe. * Pour quitter l’école autrement qu’en suivant sa routine habituelle, l’élève doit fournir la **permission écrite** d’un de ses parents ou le parent doit contacter l’école **avant 15h** afin d’assurer que le message est passé à l’élève et à son titulaire à temps. |
| Cohorte | * L’élève reste dans sa cohorte toute la journée, compris pendant la pause et les périodes de repas. |
| Heure des cours, pauses et repas | **HORAIRE**     * **Aucune surveillance n’est assurée avant 8 h 35 le matin. Le parent est responsable de la surveillance s’il arrive avant 8 h 35.** * Tous les élèves doivent avoir quitté l’école à 15 h 35 au plus tard. * **Un signalement au bureau par téléphone ou par une note avant 14 h 45 est requis afin de retenir l’enfant de l’autobus.** |
| Langue de communication | * L’élève et le personnel de l’école communiquent en français en tout temps /tout lieu à l’école ainsi que lors des activités scolaires, avec exception lorsqu’il ou elle doit communiquer avec un invité de l’école qui ne comprend pas le français. * L’élève de 4e à 6e année utilise l’anglais dans le cadre des cours d’anglais. * Tout invité qui se présente à l’école est encouragé à contribuer au climat francophone qui règne dans l’école en s’efforçant du mieux de leur connaissance à utiliser la langue française (p.ex. dire « bonjour »). |
| Manifestation d’affection excessive ou amoureuse |  Les manifestations exagérées d’affection ou d’intimité n’ont pas leur place à l’école. |

|  |  |
| --- | --- |
| Matériel scolaire | * L’élève prend soin du matériel scolaire dont il dispose. * L’élève manipule les objets de façon sécuritaire. * L’élève s’assure d’avoir en main ses outils pour travailler : crayons, cahiers, manuels … * L’élève aide au rangement du matériel après une activité. * Le personnel enseignant est responsable de la gestion du matériel de la classe (livres, crayons, etc.) et favorise la responsabilisation des élèves à conserver en bon état les fournitures scolaires. |
| Mesure d’hygiène | * Les élèves doivent en tout temps respecter les mesures d’hygiène des mains et d’étiquette respiratoire |
| Médicaments incluant EpiPen | * Un formulaire d’autorisation doit être demandé au bureau. * Seuls les médicaments qui sont des prescriptions médicales (médecin ou naturopathe) peuvent être apportés à l’école. * L’élève ou son enseignante remet le médicament autorisé au bureau pour entreposage. |
| Objets de valeur et biens personnels | * L’élève garde ses objets de valeur à la maison. * L’élève n’apporte aucun objet ou document qui affiche un thème violent, raciste ou dérogatoire. * **En aucun cas l’école n’est responsable des objets perdus, brisés ou volés.** * Lorsqu’un bien personnel apporté en classe empêche l’élève de demeurer à la tâche, il est alors demandé de ranger ce bien personnel dans son sac à dos. * **Aucun bien personnel ne peut être échangé à l’école**. |
| Objets trouvés |  L’élève rapporte tout objet trouvé au bureau. |
| Période du repas | * L’élève reste assis durant le repas. ll mange calmement afin de respecter le bon fonctionnement de la salle * L’élève n’apporte pas des aliments qui pourraient être nocifs aux autres (selon les allergies alimentaires identifiées dans la classe). * L’élève ne mange que la nourriture qui est la sienne et il rapporte à la maison les aliments qu’il ne mange pas. * L’élève range sa boîte à dîner à l’endroit désigné et il nettoie l’espace utilisé. |
| Port du masque | * Les élèves de la 1re à la 6e doivent en tout temps porter un masque dans la salle de classe et à l’intérieur de l’école. * Les élèves de la M à 6e année doivent en tout temps porter un masque dans l’autobus. * L’échange de masque n’est pas permis à aucun temps. * L’élève peut venir chercher un masque au bureau si le sien est souillé, mouillé ou perdu. |
| Récréations |  L’élève respecte les règles établies par l’école pendant la récréation.   * L’élève s’amuse avec l’équipement de jeu de façon à ne pas blesser ses pairs. * L’élève respecte les limites de la cour (variant selon les saisons). * L’élève prend son rang dès le son de la cloche. * L’élève demande à l’adulte qui le surveille s’il a besoin d’aide ou s’il a besoin d’entrer dans l’école. Pour entrer dans l’école, l’élève reçoit une épingle à linge qui identifie alors ce droit. Lorsqu’il revient dehors, l’élève remet l’épingle à linge à la surveillante. * L’élève respecte l’endroit désigné pour son groupe d’âge lors des récréations (p.ex. horaire pour barres ou pour le hockey).   En cas de mauvais temps, la récréation peut avoir lieu à l’intérieur. L’élève choisit alors des activités calmes planifiées par son enseignante.   * Aucun jeu qui suscite la violence ne sera tolérée. |

|  |  |
| --- | --- |
| S  Salle de toilettes | * L’élève demande la permission à un adulte avant d’aller à la * salle de toilette * L’élève ne perd pas de temps quand il a besoin d’utiliser les toilettes. * L’élève reste calme sans grimper ou courir. * L’élève respecte les normes d’hygiène. * L’élève garde propre la salle de toilette en jetant ses papiers à la poubelle et en respectant l’environnement. |
| Système d’alarme |  L’élève n’active jamais le système d’alarme à incendie inutilement. |
| Tenue vestimentaire | L’élève se présente à l’école dans une tenue vestimentaire appropriée.   * Le port de vêtements qui couvrent bien l’ensemble des régions de la poitrine, de l’abdomen, des cuisses, des épaules et qui ne laissent voir les sous-vêtements est exigé de chacun et chacune. * Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste, dérogatoire ou faisant la promotion d’objet ou de substance illicite. * L’élève enlève le capuchon, les chapeaux et les casquettes dans la classe. |
| Transport scolaire | * L’élève démontre du respect envers les autres élèves et le chauffeur. * L’élève prend toujours l’autobus qui lui est assigné. Il n’est pas possible pour un élève de prendre l’autobus d’un autre élève pour toute raison que ce soit. * L’élève s’assoit de façon appropriée, sans bloquer l’allée. * À la fin de la journée, l’élève prépare ses effets personnels, il marche calmement vers l’autobus et il monte à bord de l’autobus sans perdre de temps.   + L’élève suit tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil scolaire (voir Guide du transport). On y retrouve aussi des responsabilités bien importantes, par exemple :   + Les élèves doivent :     - respecter la concentration du conducteur ou de la conductrice.     - être ponctuels et se rendre à l’arrêt d’autobus au moins cinq minutes avant   l’heure d’arrivée prévue,  demeurer assis en tout temps,  bien se comporter, etc.   * + Les parents doivent :     - Rappeler à leur enfant les règles de sécurité lorsqu’il ou elle se rend à l’arrêt d’autobus et une fois à bord du véhicule,     - assurer la sécurité de leurs enfants jusqu’à l’arrivée de l’autobus, * accueillir les enfants de la maternelle à la 2e année inclusivement à l’arrêt d’autobus ou de confier cette tâche à une personne responsable. |
| Travaux scolaires et devoirs | * Les devoirs ont pour but de pratiquer un apprentissage vécu en salle de classe. * Chaque enseignante titulaire remettra dès le début de l’année scolaire un cahier de devoirs pour faciliter le lien entre les apprentissages vécus à l’école et les exploitations possibles à réaliser à la maison. * L’élève complète ses devoirs et remet ses travaux à temps. * Si l’élève est incapable de compléter ses travaux par manque de compréhension, il partage son incertitude à l’enseignant le lendemain afin que ce dernier puisse lui venir en aide et l’appuyer dans son apprentissage. * L’élève remet des travaux de qualité. * L’élève collabore avec les autres dans le travail d’équipe. * Tous les élèves de l’école sont encouragés à lire tous les soirs de semaine un texte à leur niveau de lecture. * L’enseignante de la classe est responsable de déterminer le niveau de lecture de ses élèves et de fournir à ses élèves des livres / textes qui répondent à ce niveau de développement. |
| Usage du tabac | *  L’usage de tabac est strictement interdit sur les lieux scolaires selon la loi. |
| Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires | * L’élève s’engage à respecter les normes établies par le Conseil scolaire Viamonde et à remettre le formulaire de consentement d’utilisation d’Internet et du réseau du Conseil scolaire Viamonde. * L’élève utilise l’ordinateur de façon appropriée sous la supervision d’un adulte. |
| Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées, ou souliers à roues | * L’élève n’utilise pas la planche à roulettes, les patins à roues alignées ou les souliers à roues (heelys)sur les lieux scolaires. * Si l’élève vient à l’école à vélo, il le range à l’endroit désigné. * L’école n’est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des objets personnels des élèves. |

|  |  |
| --- | --- |
| Ventes / Activité de financement | * Toute activité de financement doit être autorisée par l’école. * L’élève ne peut pas vendre ou échanger des articles à l’école. |
| Visiteurs | * Pour cette année scolaire, les visiteurs ne sont pas permis en raison de la crise sanitaire à moins d’avoir un rendez-vous ou être un membre essentiel travaillant au Conseil. * Toute personne qui entre à l’école doit passer au bureau pour un dépistage d’auto-évaluation pour le COVID-19 * La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d’école. * Si l’élève voit une personne inconnue à l’école qui ne porte pas l’étiquette de visiteur, il ou elle avise immédiatement un membre du personnel. * L’élève n’ouvre pas la porte extérieure à personne. |